

Abus: loi du silence chez les Témoins de Jéhovah

Un rapport du centre de compétences sur les sectes Infosekta révèle que le groupement religieux aurait couvert des cas d'agressions sexuelles sur des mineurs. Ce que démentent ses responsables.



Une adolescente lors de son baptême, pendant un congrès en Pologne. (Photo: Keystone/Marcin Obara)

on off i

Une faute?

Signalez-la-nous!

en qu'en 2016, pas moins de douze jeunes membres des Témoins de Jéhovah ont été suivis par le centre d'aide zurichois Castagna. Leur point commun: ils ont été victimes d'abus sexuels. C'est le constat d'un récent rapport du centre d'information sur les sectes Infosekta, relayé dimanche par la «NZZ am Sonntag». «Leurs déclarations vont toutes dans le même sens, confie Regula Schwager, psychothérapeute chez Castagna. La dépendance et la confiance de ces adolescents sont impitoyablement exploitées. Et celui ou celle qui ose se plaindre est taxé de menteur.»

Le groupement religieux, qui compte quelque 18'000 membres en Suisse, est connu pour son rejet du monde extérieur. La seule autorité reconnue est celle de Dieu et la seule crainte des adeptes est celle du Jugement dernier. La justice n'a pour eux aucune légitimité et les plaintes atterrissent devant un comité d'anciens, qui appliquent leurs propres règles. Et l'une d'elle est particulièrement problématique: celle dite du «double témoin». Elle stipule qu'une autre personne, outre la victime, doit avoir vu les faits reprochés pour qu'une action soit entreprise.

Beaucoup se taisent, donc. Surtout que les victimes sont plutôt des filles et les auteurs des hommes, souvent haut placés dans la hiérarchie des Témoins de Jéhovah, relève le dominical. Et la communauté pèse de tout son poids pour que la police n'intervienne pas dans ses affaires. Ce n'est que quand les pouvoirs publics se saisissent du dossier, comme ça a été le cas dernièrement en Australie, que la vérité éclate au grand jour.

«Une campagne de dénigrement»

Du côté des principaux intéressés, on dénonce une campagne de dénigrement lancée par des «cercles hostiles». «Pour le moment, aucune procédure juridique n'a été ouverte. Cela en dit long», déclare Wolfram Slupina, porte-parole des Témoins de Jéhovah. Il insiste sur le fait que les abus sur mineurs sont considérés comme des crimes aussi chez eux et qu'ils sont sévèrement réprimés.

Il souligne enfin que la «règle des deux témoins» peut être à géométrie variable et que la communauté est ouverte à la critique constructive et améliore constamment ses pratiques internes.

(dmz)